

REGLEMENT DE LA CORRIDA D'ESVRES DU 11 DECEMBRE 2026

Article 1 : l'association des Foulées du Noble Joué organise le vendredi 11 décembre 2026 la 10^{ème} corrida du Téléthon en partenariat avec la municipalité d'Esvres. Distance de 7.00 km avec 3 boucles de 2.34 km chacune. Nature du terrain : route goudronnée à 80%, complétée de ruelles pavées, escaliers et parties engazonnées. Dénivelé positif 150 mètres environ.

Cette courses est ouverte à tous, licenciés ou non à la FFA, règlement de la FFA en vigueur le jour de la course. **20H00 départ à partir de 16-17 ans (2010-2011) Cadet (CA U18)**

Eclairage ventral ou frontal OBLIGATOIRE

Article 2 : l'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés à partir de la catégorie Cadet (<https://www.cdr37.net/documents>) Le parcours n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite (passage d'escaliers)

Toute participation à la corrida est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de document en cours de validité à la date de la manifestation :

_ D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running**, délivrés par la fédération Française d'Athlétisme, de l'année en cours.

_ **Ou** pour tous les autres participants, d'un **parcours de prévention sante (PPS) valide** <https://pps.athle.fr>.

_ L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée, l'original ou la photocopie du PPS pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

_ Les détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée devront également fournir un **parcours de prévention sante (PPS) valide de moins de 3 mois : <https://pps.athle.fr>. Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

_ Pour les mineurs non licenciés le questionnaire de santé ci joint , permettant de supprimer l'autorisation parentale intégrée au questionnaire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 : Lutte contre la COVID 19

Application le jour de la course des recommandations en vigueur émises par la Préfecture d'Indre et Loire ou autres services d'Etat.

REGLEMENT DE LA CORRIDA D'ESVRES DU 11 DECEMBRE 2026

Article 4 : inscription

_ 12€ sur le site en ligne <https://protiming.fr> avant le 9 décembre 2026 20H00. Chaque coureur peut prendre une assurance annulation en cas d'empêchement proposée par ProTiming. **Les personnes qui n'auront pas pris le billet remboursable ne pourront en aucun cas être rembourser par ProTiming ou par l'association des Fpoulées du Noble Joué.**

_ 14€ le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant le départ dans la limite des dossards disponibles. (500 dossards maxi)

Article 5 : le départ a lieu place Joseph Bourreau (La Poste) à 20H00 précises.

Article 6 : Un seul ravitaillement à l'issue de la corrida.

Article 7 : 1 euro par participant sera reversé à AFM-Téléthon,

Article 8 : Seuls les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes au scratch seront récompensés. Les récompenses seront sous la forme de produits locaux offerts par l'association des Foulées du Noble Joué. Il n'y a pas de classement par catégorie.

Article 9 : Une assistance médicale sera assurée sur le lieu de départ et d'arrivée. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile (Thélem Assurances à Esvres). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L321-4 du Code du Sport).

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs, personnels de sécurité, ou membres de la CDR 37.

Article 10 : L'Organisateur et la Préfecture se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de **force majeure**. Dans l'hypothèse où l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle du fait de cette modification ou annulation. Enfin les distances annoncées pourront évoluer pour répondre aux contraintes des intempéries mais également conditions particulières sur le site de course (déviations, travaux et autres).

Article 11 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant l'épreuve dû au non-respect des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériels.

Article 12 : Par le simple fait de son inscription, tout concurrent autorise l'organisation et la municipalité d'Esvres, à utiliser les images sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, pour la promotion de l'activité, et sans restriction de durée. Tout concurrent qui refuse la publication de photo ou d'image le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription contact@foulees-du-noble-joue.fr

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

REGLEMENT DE LA CORRIDA D'ESVRES DU 11 DECEMBRE 2026

Article 13 : chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement. Tout concurrent qui jettera ses déchets ailleurs que dans les poubelles réservées, provoquera sa disqualification.

Article 14 : classement établi sur chronométré. Les résultats seront disponibles sur le site des FNJ www.foulees-du-noble-joue.fr, sur le site Facebook des FNJ, et sur le site du CDR 37 www.cdr37.net .

Article 15 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

QUESTIONNAIRE SANTE MINEUR

CORRIDA ESVRES

NOM :

PRENOM :

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Cochez une seule des deux cases

Depuis l'année dernière	OUI	NON
1. Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
2. As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
3. As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
4. As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
5. As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
6. As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
7. As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
8. As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
9. As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
10. As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
11. As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
12. As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
1. Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
2. As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
3. Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
4. Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
5. Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
6. Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
1. Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
2. Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
3. Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
1. Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
2. Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
3. Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du responsable légal du licencié.

- ☐ Je déclare répondre NON à chaque question et je serai éventuellement dispensé de la présentation d'un nouveau certificat médical
- ☐ Je déclare répondre **OUI à au moins l'une des questions ou si vous refuse de répondre, je devrai présenter un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois.** Consultez un médecin et présentez--lui ce questionnaire renseigné.

Date, nom, prénom, rôle (mère, père, tuteur) et signature des parents ou du représentant légal :
J'autorise mon enfant à participer à la course